Docusign Envelope ID: B6597753-7773-8593-8384-F763E05BFDE9

ABC arbitrage
Société Anonyme à conseil d'administration
au capital de 956 626 euros
Siège Social : 18 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris
400 343 182 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2026

[...]

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

[...]

Première résolution : Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des Commissaires aux comptes de la Société (les "Commissaires aux comptes"), ainsi que des comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, se traduisant par un bénéfice de 18 221 048 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate et approuve que le montant des dépenses et charges visées au 4° à l'article 39 dudit Code, est nul pour l'exercice écoulé.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 324 131 voix pour, 12 145 voix contre et 40 199 abstentions.

Deuxième résolution : Approbation des rapports et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, et des comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports qui font ressortir un bénéfice net consolidé part du groupe de 25 093 894 euros.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 323 161 voix pour, 12 168 voix contre et 41 146 abstentions.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2025 sur la base des comptes sociaux et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration :

- *constate que le résultat social de l'exercice 2025 s'établit à 18 221 048 euros ;*
- *constate que le compte "report à nouveau" s'élève à 20 093 800 euros avant prise en considération des acomptes sur dividendes relatifs à l'exercice 2025 ;*
- *constate que deux acomptes sur dividendes ont été réalisés en octobre et décembre 2025 pour un total de 11 897 007 euros ;*

Docusign Envelope ID: B6597753-7773-8593-8384-F763E05BFDE9

- *constate que le capital de la Société est composé de 59 608 879 actions au 31 décembre 2025 ;*

- *constate qu'aucune dotation à la réserve légale n'est à réaliser puisque celle-ci s'élève d'ores et déjà à 10 % du capital social à savoir 95 374 euros ;*

- *rappelle qu'un acompte sur dividende de 0,10 euro par action, soit 5 945 096 euros a été décidé par le conseil d'administration du 19 mars 2026 et a été mis en paiement le 16 avril 2026 ;*

- *décide d'affecter une partie du bénéfice distribuable restant de l'exercice 2025, soit 20 456 952 euros (avant prise en considération de l'auto détention), au versement du solde de dividende 2025 ; et*

- *décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte « report à nouveau », soit 18 072 597 euros.*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide donc l'affectation suivante :

Report à nouveau au 31 décembre 2025	*20 093 800 euros*
Acomptes sur dividendes versés en octobre et décembre 2025	*(11 897 007) euros*
Acompte sur dividendes versé en avril 2026	*(5 945 096) euros*
Bénéfice net de l'exercice	*18 221 048 euros*
Dotation de la réserve légale	*0 euro*
Total solde distribuable avant détermination du solde du dividende 2025	*20 472 744 euros*
Solde du dividende 2025* (0,04 euro par action)	***(2 384 355) euros***
Prime d'émission versée en complément du bénéfice net	*0 euro*
Report à nouveau post distribution des dividendes	***18 088 389 euros***

**avant prise en considération de l'autodétention*

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, les montants suivants ont été distribués, en euros et par action :

Exercice clos le :	***31.12.2024***		***31.12.2023***		***31.12.2022***	
Nature et période du versement	*Montant versé en 2024*	*Dividende versé en 2025*	*Montant versé en 2023*	*Dividende versé en 2024*	*Montant versé en 2022*	*Dividende versé en 2023*
Montant total distribué en euro	*0,34*		*0,30*		*0,41*	
Montant en euro	*0,20*	*0,14*	*0,20*	*0,10*	*0,20*	*0,21*
Dont prélèvement de prime d'émission	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Les revenus distribués prélevés sur le bénéfice distribuable à titre de dividende ont ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à l'exception des sommes versées prélevées sur le compte "primes d'émission" qui constituent des remboursements d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts.

Docusign Envelope ID: B6597753-7773-8593-8384-F763E05BFDE9

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 335 193 voix pour, 20 384 voix contre et 20 898 abstentions.

[...]

Sixième résolution : Renouvellement du mandat de Madame Isabelle MAURY en qualité d'administratrice indépendante

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration, renouvelle le mandat de Madame Isabelle MAURY en qualité d'administratrice indépendante pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 235 260 voix pour, 67 969 voix contre et 73 246 abstentions.

Septième résolution : Prise d'acte de la démission d'un administrateur

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur David HOEY de son mandat d'administrateur exercé à titre de personne physique, reçue par le conseil d'administration le 9 avril 2026, prend acte de la décision de ce dernier de mettre fin à ses fonctions avec effet à la date de la présente assemblée générale.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 313 756 voix pour, 16 107 voix contre et 46 612 abstentions.

Huitième résolution : Nomination de DERNHAM SAS en qualité d'administrateur personne morale

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur la société DERNHAM SAS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 995 278 462, représentée de manière permanente par Monsieur David HOEY. Cette nomination est effectuée pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 25 219 894 voix pour, 1 078 359 voix contre et 78 222 abstentions.

[...]

<u>Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :</u>

[...]

Vingt-deuxième résolution : Modification de l'article 11 des statuts – administrateur représentant les actionnaires salariés

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, l'article 11 des statuts de la Société, en son paragraphe relatif aux administrateurs représentant les actionnaires salariés, comme suit :

Docusign Envelope ID: B6597753-7773-8593-8384-F763E05BFDE9

Ancienne rédaction	*Nouvelle rédaction*
ARTICLE 11. CONSEIL D'ADMINISTRATION	***ARTICLE 11. CONSEIL D'ADMINISTRATION***
La société est administrée par un conseil d'administration de dix-huit membres au plus.	*La société est administrée par un conseil d'administration de dix-huit membres au plus.*
Tout administrateur est nommé pour une durée maximale de 4 ans.	*Tout administrateur est nommé pour une durée maximale de 4 ans.*
Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins mille actions.	*Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins mille actions.*
Le conseil d'administration peut nommer un secrétaire parmi ou en dehors de ses membres.	*Le conseil d'administration peut nommer un secrétaire parmi ou en dehors de ses membres.*
Le conseil d'administration peut demander à toute personne qui prend alors le titre de censeur de participer régulièrement à ses réunions avec voix consultative.	*Le conseil d'administration peut demander à toute personne qui prend alors le titre de censeur de participer régulièrement à ses réunions avec voix consultative.*
Membre du conseil d'Administration représentant les actionnaires salariés	***Membre du conseil d'administration représentant les actionnaires salariés***
Lorsque le rapport présenté par le conseil d'administration lors de l'assemblée générale en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce établit que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent plus de 3 % du capital social de la société, un administrateur est élu par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires salariés.	*Lorsque le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale, en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, fait apparaître que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent plus de 3 % du capital social, un administrateur représentant les actionnaires salariés est nommé par l'assemblée générale ordinaire sur proposition de ces derniers.*
Ce membre du conseil d'administration n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal des administrateurs fixé par les présents statuts.	*Ce membre du conseil d'administration n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs fixé par les présents statuts.*
Le candidat à la nomination est désigné dans les conditions suivantes :	*Le candidat à la nomination est désigné dans les conditions suivantes :*
La désignation du candidat sera effectuée par les salariés actionnaires dans le cadre d'une procédure de vote électronique. Dans le cadre de cette procédure de vote, chaque salarié actionnaire disposera d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient directement. Le candidat est désigné à la majorité des votes émis par les salariés actionnaires électeurs.	*La désignation du candidat est effectuée par les salariés actionnaires dans le cadre d'une procédure de vote électronique. Dans le cadre de cette procédure de vote, chaque salarié actionnaire dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient directement. Le candidat est désigné à la majorité des votes émis par les salariés actionnaires électeurs.*
Cette procédure fait l'objet de l'établissement d'un procès-verbal comportant le nombre de voix recueillies par chacune des candidatures. Le nom du candidat valablement désigné est communiqué au conseil d'administration.	*Cette procédure fait l'objet de l'établissement d'un procès-verbal mentionnant le nombre de voix recueillies par chacune des candidatures. Le nom du candidat valablement désigné est communiqué au conseil d'administration.*
Administrateurs représentant les salariés	*La durée du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires salariés est fixée à 4 ans. Il prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à*

Docusign Envelope ID: B6597753-7773-8593-8384-F763E05BFDE9

En application des dispositions prévues par la loi, au moins un administrateur représentant les salariés sera désigné par l'organisation d'une élection auprès des salariés de la société et de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.	*statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.* *Chaque candidature comporte un titulaire et un suppléant, élus dans les mêmes conditions. Le suppléant remplace le titulaire en cas de vacance du siège pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de décès, démission, empêchement ou cessation des fonctions.* *L'administrateur représentant les actionnaires salariés est réputé démissionnaire d'office :* *-en cas de rupture de son contrat de travail avec la société ou l'une de ses filiales entrant dans le périmètre défini ci-dessus ;* *-ou en cas de perte de la qualité d'actionnaire.* *Les fonctions de l'administrateur représentant les actionnaires salariés prennent fin :* *-à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat ;* *-en cas de révocation dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ;* *-et, plus généralement, pour toute autre cause prévue par la loi.* *Dans ces hypothèses, le suppléant exerce les fonctions d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Sa nomination est, le cas échéant, soumise à ratification par la plus prochaine assemblée générale.* *À défaut de suppléant ou en cas d'impossibilité pour celui-ci d'exercer ses fonctions, il est procédé au remplacement de l'administrateur dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.* ***Administrateurs représentant les salariés*** *En application des dispositions prévues par la loi, au moins un administrateur représentant les salariés sera désigné par l'organisation d'une élection auprès des salariés de la société et de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.*

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 284 975 voix pour, 19 351 voix contre et 71 448 abstentions.

Vingt-troisième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Docusign Envelope ID: B6597753-7773-8593-8384-F763E05BFDE9

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 320 516 voix pour, 13 434 voix contre et 41 824 abstentions.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
GAETAN FOURNIER
F14C26E244EF4A7...

Monsieur Gaëtan FOURNIER
Secrétaire général



Certifié conforme à l'original

18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France

Contact - abc@abc-arbitrage.com
Internet - www.abc-arbitrage.com

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Note	Valeurs brutes au 31 déc. 2025	Amortissements / Dépréciations	Valeurs nettes au 31 déc. 2025	Valeurs nettes au 31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles	**3.1**	148	(148)	-	-
Immobilisations corporelles	**3.1**	333	(312)	21	8
Immobilisations financières	**3.2**	230 958	(130 781)	100 178	105 229
Actif non-courant		**231 439**	**(131 241)**	**100 198**	**105 237**
Clients et comptes rattachés	**3.3**	1 163		1 163	1 700
Autres créances	**3.3**	3 669	(57)	3 612	435
Valeurs mobilières de placement	**3.5**	642		642	970
Disponibilités		196		196	237
Actif courant		**5 670**	**(57)**	**5 613**	**3 342**
Comptes de régularisation - Actif	**3.3/3.4**	447		447	487
Total Actif		**237 555**	**(131 298)**	**106 258**	**109 065**

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves légales		95	95
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		20 094	17 726
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 897)	(11 874)
Résultat net		18 221	22 553
Capitaux propres	**3.6**	**68 908**	**70 896**
Provisions	**3.8**	**34 898**	**34 158**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	**3.3**	135	93
Dettes fiscales et sociales	**3.3**	1 740	-
Autres dettes	**3.3**	276	3 624
Dettes (1)		**2 151**	**3 717**
Comptes de régularisation - Passif	**3.3/3.4**	300	294
Ecart de conversion		-	-
Total Passif		**106 258**	**109 065**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 151	3 717

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Chiffres d'affaires	**4.1**	2 978	1 829
Autres produits		0	1 234
Reprises sur provisions et transfert de charges		-	17
Produits d'exploitation		**2 978**	**3 080**
Achats et charges externes	**4.2**	(2 507)	(2 343)
Impôts, taxes et versements assimilés		(254)	(186)
Charges de personnel	**4.3**	(2 812)	(3 809)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 074)	(38)
Autres charges		(0)	(68)
Charges d'exploitation		**(6 648)**	**(6 444)**
Résultat d'exploitation		**(3 671)**	**(3 363)**
Produits de participation		29 000	25 500
Intérêts et produits assimilés		192	188
Autres produits financiers		51	58
Reprises sur provisions financières		-	108
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		37	-
Produits financiers		**29 280**	**25 855**
Dotations aux provisions financières		(7 129)	(5 162)
Intérêts et charges assimilés		(21)	(114)
Autres charges financières		(0)	(63)
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de VMP		-	(95)
Charges financières		**(7 150)**	**(5 434)**
Résultat financier	**4.4**	**22 131**	**20 420**
Résultat courant avant impôt		**18 460**	**17 057**
Résultat exceptionnel		**-**	**436**
Participation des salariés		(239)	(171)
Impôts exigibles		-	5 231
Résultat Net		**18 221**	**22 553**

1. Événements significatifs..... 5
2. Principes et méthodes comptables..... 5
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles..... 6
2.2. Immobilisations financières - Titres de participation..... 6
2.3. Actions propres..... 7
2.4. Provisions..... 7
3. Notes relatives au bilan..... 7
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles..... 7
3.2. Immobilisations financières..... 8
3.3. Etat des créances et des dettes..... 9
3.4. Comptes de régularisation..... 10
3.5. Valeurs mobilières de placement..... 11
3.6. Capitaux propres..... 11
3.7. Tableau des filiales et participations..... 12
3.8. Provisions..... 13
4. Notes relatives au compte de résultat..... 14
4.1. Produits d'exploitation..... 14
4.2. Achats et charges externes..... 14
4.3. Charges de personnel..... 14
4.4. Résultat financier..... 15
5. Informations complémentaires..... 16
5.1. Entreprises liées..... 16
5.2. Personnel et dirigeants..... 16
5.3. Intégration fiscale..... 16
5.4. Consolidation..... 17
5.5. Événements postérieurs à la clôture..... 17
5.6. Engagements hors bilan..... 17

1. Événements significatifs

Aucun événement particulier n'est à signaler sur l'exercice 2025.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les comptes annuels sont présentés en euros.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2026 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A et Deloitte & Associés.

Les comptes annuels sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG), issu du règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, et des principes et méthodes comptables décrits ci-après.

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n°2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, les évolutions de présentation introduites dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été appliquées de manière prospective.

Les impacts liés à l'application de ces nouvelles méthodes de comptabilisation et de présentation au sein des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Les comptes « *Transferts de charges* » et « *Revenus de sous-location* » (1 279 milliers d'euros en 2025 contre 1 251 milliers d'euros en 2024), comptabilisés au 31 décembre 2024 au sein des postes « *Reprises sur provisions et transfert de charges* » et « *Autres produits* », sont dorénavant comptabilisés au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Chiffre d'affaires* ».
- Le compte « *Amendes et pénalités* » (0 euro en 2025 contre 436 milliers d'euros en 2024), comptabilisé au 31 décembre 2024 au sein du poste « *Produits exceptionnels* », est dorénavant comptabilisé au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Autres produits* ».
- Le compte « *Jetons de présence* » (92 milliers d'euros en 2025 contre 97 milliers d'euros en 2024), comptabilisé au 31 décembre 2024 au sein du poste « *Autres charges* », est dorénavant comptabilisé au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Charges de personnel* ».

Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable, notamment en cas de risque de non-recouvrement.

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de la refacturation de la mise à disposition de personnel au sein des sociétés du groupe ainsi que de la refacturation de sous-locations.
Il est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations, sur la base des conventions en vigueur, et rattaché à l'exercice auquel il se rapporte.

Produits et charges financiers :

Les produits et charges financiers comprennent principalement :

- les produits de participation, correspondant aux dividendes perçus de la société Quartys, dans laquelle le groupe détient une participation, celle-ci étant comptabilisée en actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les intérêts de comptes courants et les intérêts relatifs au prêt participatif, comptabilisés selon le principe de rattachement à l'exercice ;
- les produits et charges liés à la gestion de trésorerie, incluant notamment les intérêts sur les comptes ouverts auprès des intermédiaires financiers ainsi que les effets liés à l'évolution des taux d'intérêt ;
- les plus ou moins-values réalisées, notamment lors des opérations de rachat d'actions propres.

Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2024.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Ces durées reflètent la durée d'utilité économique attendue des actifs.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

2.2. Immobilisations financières - Titres de participation

Les titres de participation correspondent aux participations détenues dans les sociétés *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

À chaque clôture, leur valeur fait l'objet d'un test de dépréciation. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable des titres.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actif net comptable des sociétés concernées. Cet actif net correspond à la différence entre l'ensemble des actifs et des dettes envers les tiers, déterminé à partir des données comptables.

Il est ajusté, le cas échéant, des éléments non représentatifs de la valeur économique, tels que les actifs fictifs ou certains éléments non récurrents.

Cette méthode est appliquée de manière homogène d'un exercice à l'autre.

2.3. Actions propres

Les instruments financiers détenus par la société concernent principalement des actions propres acquises dans le cadre des programmes d'attribution d'actions aux salariés et dirigeants.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « *premier entré, premier sorti* » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

2.4. Provisions

La société applique le règlement de l'ANC 2014-03 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.
Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	148	-	-	-	**148**
Installations générales, agencements	207	15	(0)	-	**222**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	108	3	-	-	**110**
Total valeur brute	**462**	**18**	**(0)**	**-**	**481**

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2024	Dotations	Reprises	Reclassements	Amortissements 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	(148)	-	-	-	**(148)**
Installations générales, agencements	(203)	(3)	-	-	**(205)**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(104)	(3)	0	-	**(107)**
Total amortissements	**(454)**	**(5)**	**0**	**-**	**(460)**

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs nettes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	-	-	-	-	**-**
Installations générales, agencements	4	15	(3)	-	**17**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4	3	(3)	-	**4**
Total valeur nette	**8**	**18**	**(5)**	**-**	**21**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

3.2. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2025	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Participations	226 484	224 484
Contrat de liquidité et actions propres liées	499	428
Prêt participatif	3 900	3 900
Dépôts et cautionnements versés	75	69
Total	**230 958**	**228 881**

Au 31 décembre 2025 le détail des participations se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	ABC arbitrage AM	ABC arbitrage AM Asia	Quartys	Total au 31 déc. 2025
Participations brutes	156 168	12 216	58 100	**226 484**
Dépréciations cumulées	(119 588)	(11 193)	-	**(130 781)**
Valeur nette des titres	**36 580**	**1 023**	**58 100**	**95 703**

Compte tenu de leurs résultats déficitaires historiques, les titres de la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management* et ceux de la société *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont provisionnés dans les comptes sociaux d'*ABC arbitrage* sur la base de l'actif net des sociétés de gestion.

Ces titres font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture. La valeur d'utilité des titres est déterminée sur la base de l'actif net comptable des sociétés concernées.
Cet actif net est calculé comme la différence entre les actifs et les dettes envers les tiers, sur la base des comptes sociaux. Des ajustements peuvent être opérés afin de neutraliser les éléments ne reflétant pas la valeur économique de la société, notamment les actifs fictifs ou certains éléments non récurrents.
Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée devient inférieure à la valeur nette comptable des titres.
De ce fait, concernant la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management,* une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 5 307 milliers d'euros et est complétée de la dotation complémentaire de 1 068 milliers d'euros (cf. §3.8 Provisions), eu égard au résultat négatif de l'exercice 2025.

De même, concernant la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management Asia,* une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 1 821 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 11 193 milliers d'euros, eu égard au résultat négatif de l'exercice 2025.

Le détail des filiales et des participations est disponible au *§3.7 Tableau des filiales et participations*.

Le prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessous. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.
Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2025 se sont élevés à hauteur de 114 milliers d'euros.
Le prêt participatif de 3 900 000 euros consenti par *ABC arbitrage* à *ABC arbitrage Asset Management* en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L313-13 à L313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de sept (7) années, est arrivé à échéance le 26 novembre 2011. Le prêt a depuis été renouvelé trois fois, pour cette même durée. Le dernier renouvellement date du 17 novembre 2025.

La ligne Contrat de liquidité et actions propres correspond au contrat d'animation de marché conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*. Le contrat est scindé en deux parties : des titres valorisés à 298 milliers d'euros, et des espèces pour 201 milliers d'euros, en date du 31 décembre 2025.
Au cours de l'exercice 2025, la société *ABC arbitrage* a cédé 415 426 titres, au prix moyen de 5,75 euros. Parallèlement, 396 297 titres ont été rachetés.
Au 31 décembre 2025 et dans le cadre du contrat d'animation seulement, la société détient 54 926 actions propres pour une valeur brute de 298 milliers d'euros contre 74 055 actions propres pour une valeur brute de 347 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

3.3. Etat des créances et des dettes

Etat des créances - En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Clients et comptes rattachés	1 163	1 700
Taxe sur la valeur ajoutée	95	158
Divers	102	59
Groupes et associés	3 279	-
Débiteurs divers	136	219
Charges constatées d'avance	447	487
Total des créances	**5 222**	**2 621**
Etat des dettes - En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	(135)	(93)
Personnel et comptes rattachés	(1 135)	(1 018)
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(386)	(371)
Taxe sur la valeur ajoutée	(169)	(251)
Autres impôts, taxes et assimilés	(50)	(48)
Groupes et associés	(102)	(1 755)
Autres dettes	(175)	(181)
Produits constatés d'avance	(300)	(294)
Total des dettes	**(2 452)**	**(4 011)**

Au 31 décembre 2025, les autres créances sont principalement constituées des éléments suivants :

- Le poste « *Autres créances clients* » correspond essentiellement à des factures à établir entre les différentes sociétés du groupe.
- Le poste « *Groupes et associés* » correspond aux montants liés à la centrale de trésorerie entre *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management*, rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers. Au 31 décembre 2025, cette position s'élève à 3 279 milliers d'euros (position créditrice) , contre -1 697 milliers d'euros (position débitrice) au 31 décembre 2024. Cette évolution s'explique par le fait que la société *ABC arbitrage* a mis davantage de fonds à disposition d'*ABC arbitrage Asset Management* au cours de l'exercice, dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, les autres dettes comprennent principalement les éléments suivants :

- Les postes « *Personnel et comptes rattachés* » et « *Sécurité sociale et autres organismes sociaux* » sont essentiellement constitués des montants relatifs aux primes, à l'intéressement et à la participation, ainsi qu'aux charges sociales afférentes. Ces éléments seront versés au cours du premier semestre de l'exercice suivant.
- Le poste « *Groupes et associés* » correspond aux crédits d'impôt recherche (CIR) et crédits d'impôt famille (CIF) relatifs à l'exercice 2025 présents en compte courant d'intégration fiscale.

Les créances et dettes inscrites au bilan sont ventilées ci-après selon leur échéance résiduelle à la date de clôture de l'exercice, en distinguant les montants exigibles à moins d'un an et à plus d'un an, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Etat des créances - En milliers d'euros	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	1 163	1 163	-
Taxe sur la valeur ajoutée	95	95	-
Divers	102	102	-
Groupes et associés	3 279	3 279	-
Débiteurs divers	136	136	-
Charges constatées d'avance	447	447	-
Total des créances	**5 222**	**5 222**	**-**
Etat des dettes - En milliers d'euros	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	(135)	(135)	-
Personnel et comptes rattachés	(1 135)	(1 135)	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(386)	(386)	-
Taxe sur la valeur ajoutée	(169)	(169)	-
Autres impôts, taxes et assimilés	(50)	(50)	-
Groupes et associés	(102)	(102)	-
Autres dettes	(175)	(134)	(41)
Produits constatés d'avance	(300)	(300)	-
Total des dettes	**(2 452)**	**(2 411)**	**(41)**

3.4. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 447 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2025 contre 487 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 et concernent essentiellement le règlement d'abonnements du premier trimestre 2026.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 300 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2025 contre 294 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 et concernent essentiellement la refacturation du loyer du premier trimestre 2026.

3.5. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2025, le poste « *Valeurs mobilières de placement* » est uniquement composé des actions propres détenues dans le cadre du contrat d'auto-détention uniquement.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. À chaque clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable. La valeur de marché est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture. Le cas échéant, les dépréciations sont enregistrées en résultat financier.

Pour information, le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2024 de 230 936 actions a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions sur l'exercice 2025, en complément, 134 838 titres ont été achetés afin de servir les attributions d'actions de performance pour 76 242 titres et l'exercice d'offres réservées[1] pour 171 151 titres.

Au 31 décembre 2025, la société détient un stock de titres auto-détenus de 118 381 actions pour une valeur brute de 642 milliers d'euros contre les 230 396 actions susmentionnées d'une valeur brute de 970 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

3.6. Capitaux propres

En milliers euros	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Report à nouveau	Paiement en dividendes	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 déc. 2023	**954**	**41 441**	**95**	**12 870**	**(11 898)**	**22 665**	**66 127**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2023	-	-	0	4 856	11 898	(22 665)	**(5 911)**
Acompte sur dividende 2024	-	-	-	-	(11 874)	-	**(11 874)**
Résultat 2024	-	-	-	-	-	22 553	**22 553**
Situation au 31 déc. 2024	**954**	**41 441**	**95**	**17 726**	**(11 874)**	**22 553**	**70 896**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2024			-	2 367	11 874	(22 553)	**(8 312)**
Acompte sur dividende 2025				-	(11 897)	-	**(11 897)**
Résultat 2025				-	-	18 221	**18 221**
Situation au 31 déc. 2025	**954**	**41 441**	**95**	**20 094**	**(11 897)**	**18 221**	**68 908**

Solde du dividende au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale mixte du 6 juin 2025 a décidé de distribuer un solde de 0,04 euro en juillet 2025. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2024, auxquels s'est ajouté un acompte sur dividende de 0,10 euro par action mis en paiement en avril 2025, la totalité des distributions pour l'exercice 2024 s'est élevée à 0,34 euro par action.

[1] *Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions ABC arbitrage par les collaborateurs du Groupe.*

Distributions d'acomptes sur dividendes de 0,10 euros par action en octobre 2025, puis en décembre 2025

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 7 octobre et 2 décembre 2025 pour des mises en paiement le 9 octobre et le 4 décembre 2025. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, s'est élevé à 11,9 millions d'euros.

Solde du dividende au titre de l'exercice 2025

Le conseil d'administration du 19 mars 2026 a décidé le versement d'un acompte complémentaire de 0,10 euro par action qui détachera le 14 avril 2026 pour une mise en paiement le 16 avril 2026. Enfin, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 5 juin 2026 la distribution d'un solde de dividende de 0,04 euro par action, à verser en juillet 2026. L'acompte complémentaire susmentionné ainsi que le solde de dividende proposé porteraient le total du restant à verser au titre de l'exercice 2025 à 0,14 euro par action, soit environ 8,3 millions d'euros.
Prenant compte de ces montants additionnels, le total de distribution au titre de l'exercice 2025 serait alors de 0,34 euro par action et s'élèverait à 20,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'établit à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement, et reste identique par rapport au 31 décembre 2024.

3.7. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	2025			2024			2023		
Libellé	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**
Siège social pays	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande
Siège social ville	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin
% détenu par la mère	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur brute des titres	156 168	12 216	58 100	156 168	10 216	58 100	156	8	58
Valeur nette des titres	36 580	1 023	58 100	41 888	844	58 100	45	940	58
Capital	10 000	12 216	58 100	10 000	10 216	58 100	10	8	58
Capitaux propres autres	(1 300)	(9 360)	64 558	1 798	(7 275)	64 130	3	(6)	69
Prêt de la mère	3 900	-	-	3 900	-	-	4	-	-
Chiffre d'affaires	22 170	1 147	-	20 888	1 017	-	18	985	-
Résultats net	(6 376)	(1 833)	36 435	(3 099)	(2 097)	29 428	(974)	(2)	21
Dividendes versés	-	-	29 000	-	-	25 500	5	-	27

ABAM > ABC arbitrage Asset Management

ABAA > ABC arbitrage Asset Management Asia

QTYS > Quartys

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014, est la principale société de gestion du Groupe *ABC arbitrage* et utilise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion de portefeuille d'instruments financiers, du conseil en stratégie d'investissement auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels.

La société a obtenu le 23 juillet 2019 une extension d'agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes puis a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyé par l'AMF ainsi que l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019. Enfin, elle a obtenu une extension d'agrément pour traiter

les « *Digital Assets* » dans le cadre d'un mandat civil auprès de *Quartys* le 6 février 2024 puis l'autorisation de commercialiser en Allemagne (pour le seul sous-fonds *ABCA Funds Ireland - ABCA Opportunities Fund*) le 23 février 2026.

Sur l'exercice 2025, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management* sont passés de 20 888 milliers d'euros à 22 170 milliers d'euros, soit une augmentation de près de +6,1%. Les conditions de marché en 2025 ont offert un environnement plus propice à l'exploitation des stratégies qu'en 2024, avec des épisodes de volatilité et des mouvements de marché plus marqués. Ce contexte a favorisé les stratégies historiques, qui ont ainsi enregistré des rendements en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Dans ce contexte, les commissions de mise en œuvre de ces stratégies se sont accrues mécaniquement.
Les investissements continuent de se poursuivre pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire principalement sur les actions et produits dérivés actions, afin de maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.
Le résultat de la société au 31 décembre 2025 présente une perte de -6 376 milliers d'euros contre une perte de -3 098 milliers d'euros au précédent exercice.

ABC arbitrage Asset Management Asia, société de gestion auparavant enregistrée auprès de la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du Groupe sur les marchés asiatiques. Dans le cadre de son développement, *ABC arbitrage Asset Management Asia* est agréée depuis le 15 août 2022 auprès de la MAS pour agir en qualité de LFMC (Licensed Fund Management Company) et s'est ainsi, entre autres, affranchie des restrictions relatives au montant maximum d'encours sous gestion.
Sur l'exercice 2025, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management Asia* sont passés de 1 017 milliers d'euros à 1 156 milliers d'euros, soit une augmentation de +13,7%. Ceci s'explique par la hausse des revenus issus des stratégies vendues à *Quartys* (+75 milliers d'euros), conjugué à une légère hausse des revenus issue de la bonne performance des fonds *ABC Funds Ireland sur 2025* (+180 milliers d'euros), mais compensés par l'arrêt du mandat sous gestion *Bespoke Alpha MAC sur l'exercice 2024* (-115 milliers d'euros).
Le résultat de la société au 31 décembre 2025 présente une perte de -1 833 milliers d'euros contre -2 097 milliers d'euros au précédent exercice, soit une diminution de -264 milliers d'euros.

Quartys, société de négociation d'instruments financiers, a de nouveau poursuivi le développement de son activité, en diversifiant l'exposition de son portefeuille en instruments financiers via des modifications d'allocation, des revues de paramètres de risques et la mise en œuvre de nouveaux modèles quantitatifs. L'année 2025 a été un exercice avec un rythme d'activité en hausse, corrélé à la hausse des revenus issus des stratégies historiques mises en œuvre pour Quartys. Ainsi, la société clôture son exercice avec un résultat net bénéficiaire de 36 435 milliers d'euros contre 29 428 millier d'euros au précédent exercice.

3.8. Provisions

Libellé *En milliers d'euros*	Total des provisions au 31 déc. 2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Total des provisions au 31 déc. 2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	(34 158)	(1 710)	365	606	(34 898)
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total des provisions au 31 déc. 2025	**(34 158)**	**(1 710)**	**365**	**606**	**(34 898)**

Les activités exercées par les sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques, notamment relatifs aux prix

de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions et les apprécie régulièrement conformément aux principes comptables en vigueur.

Pour mémoire, au 31 décembre 2024, une provision de 970 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues a été constituée. Au regard des produits capitalistiques à servir au premier semestre 2025, le provisionnement se justifiait par la forte probabilité de consommer ce stock en intégralité. C'est effectivement ce qu'il s'est produit et le stock d'actions auto-détenues a entièrement été mis à contribution, tel que précisé au sein du *§3.5 Valeurs mobilières de placements*.
Au 31 décembre 2025, la probabilité de consommer l'intégralité du stock reste forte et par conséquent, une dotation de 642 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues devant servir à la distribution des produits capitalistiques courant 2025 a été effectuée.

Enfin, la dotation complémentaire de 1 068 milliers d'euros correspond aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société *ABC arbitrage Asset Management* valorisés au taux d'impôt en vigueur[2] à sa date de probable utilisation.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, hors provisions et transfert de charges, s'élèvent à 2 978 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 3 064 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont constitués des refacturations intragroupes[3].

4.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes s'élèvent eux à 2 507 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 343 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont principalement constitués par les honoraires, des frais de sous-traitance et du coût des locaux.

4.3. Charges de personnel

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2025 s'établit à 19 personnes, comme en 2024, réparties ainsi :

ETP moyen	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Cadre	18	18
Mandataire	1	1
Apprenti	-	-
Autres	-	-
Total	**19**	**19**

Les salaires fixes et variables, incluant l'intéressement et la participation bruts, les mandats sociaux et les rémunérations allouées aux administrateurs, ainsi que l'impact des dotations et reprises des provisions des titres auto-détenus (*Cf. §3.8. Provisions[4]*), s'élèvent à 1 892 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 907 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

[2] *Soit le taux d'impôt de droit commun actuellement en vigueur 25%.*
[3] *Facturations liées au personnel, aux frais administratifs ainsi qu'au loyer.*
[4] *Relatives au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues à la clôture, au regard des produits capitalistiques à servir au cours de l'exercice suivant.*

Les charges sociales afférentes s'élèvent à 866 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 853 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

En parallèle, les autres coûts indirects liés au personnel s'élèvent à 54 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 48 milliers au 31 décembre 2024. A titre d'exemples, ces coûts comprennent principalement : le versement de dotation au CSE, les tickets restaurant, la médecine du travail etc.

La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi[5] et les autres avantages à long terme sont dits « *à cotisations définies* » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

4.4. Résultat financier

Le résultat financier, hors produits de participation, des reprises et des dotations aux provisions financières, constitue un produit de 259 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre une perte de -26 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
Il est essentiellement constitué des postes suivants :

- « *Intérêts et produits assimilés* » : intérêts de compte-courant et les intérêts du prêt participatif pour 192 milliers d'euros ;
- « *Autres produits financiers* » : majorité constituée de gains liés aux taux d'intérêts long terme pour 51 milliers d'euros ;
- « *Produits nets sur cessions de VMP* » : part de la moins-value réalisée sur le rachat des actions propres à destination des collaborateurs de la société *ABC arbitrage* pour +37 milliers d'euros ;
- « *Intérêts et charges assimilées* » : intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers pour -21 milliers d'euros.

Les produits de participation s'élèvent à 29 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se composent des dividendes de la société *Quartys*, comme détaillé au *§3.7. Tableau des filiales et participations* ci-avant.

Enfin, les dotations de provisions financières pour 7 129 milliers d'euros sont constituées des montants calculés pour dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* pour respectivement 5 307 milliers d'euros et 1 821 milliers d'euros, afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable, comme détaillé au *§3.2. Immobilisations financières* ci-avant.

[5] *Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.*

5. Informations complémentaires

5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2025, les éléments concernant la société *Aubépar Industries* sont non significatifs. Concernant les éléments relatifs aux sociétés *Quartys*, *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, les transactions significatives, conclues à des conditions normales de marché, sont présentées ci-après :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2025
Clients et comptes rattachés	1 162
Autres créances	3 393
Fournisseurs	(57)
Autres dettes	(102)
Prêt participatif	3 900
Charges financières	(21)
Produits financiers	189

Les sociétés susnommées correspondent aux entités avec lesquelles *ABC arbitrage* a un lien de participation, elles sont par ailleurs présentées au *§3.7. Tableau des filiales et participations*.
Les transactions réalisées avec les sociétés du groupe sont effectuées à des conditions normales de marché.

5.2. Personnel et dirigeants

Il a été attribué au titre de l'exercice 2025 par les sociétés du Groupe au mandataire social de la société mère les sommes globales suivantes :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2025	Montant au 31 déc. 2024
Rémunérations fixes	210	210
Clause de non-concurrence	-	-
Primes variables	115	185
Primes de mandat	10	10
Intéressement	35	35
Participation	29	23
Autres	6	6
Total	**405**	**469**

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

5.3. Intégration fiscale

La société *ABC arbitrage* est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société *ABC arbitrage Asset Management* depuis le 1er janvier 2004.
Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiale et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

En cas de sortie de la société fille du groupe d'intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille en raison de son appartenance au groupe d'intégration. Ainsi, la société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le Groupe grâce aux déficits de la société *ABC arbitrage Asset Management*, soit 34,3 millions d'euros.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société *ABC arbitrage* sont consolidés dans le Groupe *ABC arbitrage* dont elle est la société mère.

5.5. Événements postérieurs à la clôture

L'opération militaire américano-israélienne lancée le 28 février 2026 contre l'Iran génère une déstabilisation au Moyen-Orient, voire au-delà, avec des impacts économiques et financiers, difficilement quantifiables à date, vu l'incertitude sur la durée et l'ampleur du conflit. *ABC arbitrage* surveille l'évolution de la situation qui ne remet pas en cause le scénario central de pilotage de ses activités et de ses risques. Les marchés financiers connaissent une volatilité accrue, que le Groupe prend en compte dans l'ajustement de ses modèles et de ses stratégies d'arbitrage.

5.6. Engagements hors bilan

À la date de clôture, la société n'a pas identifié d'engagements hors bilan significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'appréciation de sa situation financière.

ABC Arbitrage

Société anonyme

18, RUE DU 4 SEPTEMBRE - PARIS 75002

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BM&A

11, rue de Laborde

75008 Paris

S.A.S.au capital de 1 200 000 €

348 461 443 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes
attachée à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ABC Arbitrage

Société anonyme

18, RUE DU 4 SEPTEMBRE - PARIS 75002

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société ABC Arbitrage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC Arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ **Evaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management, estimation des provisions liées à cette filiale et présentation en annexes des informations associées**

Risque identifié	Notre réponse
Les titres de participation sont comptabilisés au bilan d'ABC Arbitrage pour une valeur nette comptable de 95,7 millions d'euros, dont 36,6 millions d'euros relatifs aux titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management. Comme indiqué dans les notes 2.2 et 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une valorisation annuelle. De plus, comme indiqué dans la note 5.3 « Intégration fiscale », ABC arbitrage Asset Management étant déficitaire et intégrée fiscalement, une économie d'impôt est générée par le groupe ABC arbitrage et une provision du montant de cette économie d'impôt est comptabilisée à hauteur de 34,3 m€. Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management, l'estimation des provisions liées à cette filiale, et la présentation en annexes des informations y afférent constituaient un point clé d'audit.	Nos travaux ont principalement consisté à : - Apprécier la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer la valeur de la participation dans la société de gestion ABC Arbitrage Asset Management ; - S'assurer de la concordance entre le montant des capitaux propres retenus dans l'évaluation des titres d'ABC arbitrage Asset Management et les comptes audités de l'entité ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs de valeur de la participation retenue par la société ; - Procéder à la revue de la provision pour restitution de l'économie d'impôt. Enfin, nous avons examiné les informations données dans les notes 2.2, 3.2 et 5.3 de l'annexe aux comptes annuels relatives aux titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC Arbitrage par l'assemblée générale du 27 mai 2009 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et 9 juin 2023 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et BM&A dans la 3ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 17 avril 2026

Les commissaires aux comptes

BM&A	Deloitte & Associés
Pascal Rhoumy	Julien KOSCIEN
Pascal RHOUMY	Julien KOSCIEN
Associé	Associé

Comptes sociaux

31 décembre 2025



18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France

Contact - abc@abc-arbitrage.com
Internet - www.abc-arbitrage.com

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Note	Valeurs brutes au 31 déc. 2025	Amortissements / Dépréciations	Valeurs nettes au 31 déc. 2025	Valeurs nettes au 31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles	**3.1**	148	(148)	-	-
Immobilisations corporelles	**3.1**	333	(312)	21	8
Immobilisations financières	**3.2**	230 958	(130 781)	100 178	105 229
Actif non-courant		**231 439**	**(131 241)**	**100 198**	**105 237**
Clients et comptes rattachés	**3.3**	1 163		1 163	1 700
Autres créances	**3.3**	3 669	(57)	3 612	435
Valeurs mobilières de placement	**3.5**	642		642	970
Disponibilités		196		196	237
Actif courant		**5 670**	**(57)**	**5 613**	**3 342**
Comptes de régularisation - Actif	**3.3/3.4**	447		447	487
Total Actif		**237 555**	**(131 298)**	**106 258**	**109 065**

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves légales		95	95
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		20 094	17 726
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 897)	(11 874)
Résultat net		18 221	22 553
Capitaux propres	**3.6**	**68 908**	**70 896**
Provisions	**3.8**	**34 898**	**34 158**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	**3.3**	135	93
Dettes fiscales et sociales	**3.3**	1 740	-
Autres dettes	**3.3**	276	3 624
Dettes (1)		**2 151**	**3 717**
Comptes de régularisation - Passif	**3.3/3.4**	300	294
Ecart de conversion		-	-
Total Passif		**106 258**	**109 065**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 151	3 717

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Chiffres d'affaires	**4.1**	2 978	1 829
Autres produits		0	1 234
Reprises sur provisions et transfert de charges		-	17
Produits d'exploitation		**2 978**	**3 080**
Achats et charges externes	**4.2**	(2 507)	(2 343)
Impôts, taxes et versements assimilés		(254)	(186)
Charges de personnel	**4.3**	(2 812)	(3 809)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 074)	(38)
Autres charges		(0)	(68)
Charges d'exploitation		**(6 648)**	**(6 444)**
Résultat d'exploitation		**(3 671)**	**(3 363)**
Produits de participation		29 000	25 500
Intérêts et produits assimilés		192	188
Autres produits financiers		51	58
Reprises sur provisions financières		-	108
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		37	-
Produits financiers		**29 280**	**25 855**
Dotations aux provisions financières		(7 129)	(5 162)
Intérêts et charges assimilés		(21)	(114)
Autres charges financières		(0)	(63)
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de VMP		-	(95)
Charges financières		**(7 150)**	**(5 434)**
Résultat financier	**4.4**	**22 131**	**20 420**
Résultat courant avant impôt		**18 460**	**17 057**
Résultat exceptionnel		**-**	**436**
Participation des salariés		(239)	(171)
Impôts exigibles		-	5 231
Résultat Net		**18 221**	**22 553**

1. Événements significatifs **5**
2. Principes et méthodes comptables **5**
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 6
2.2. Immobilisations financières - Titres de participation 6
2.3. Actions propres 7
2.4. Provisions 7
3. Notes relatives au bilan **7**
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 7
3.2. Immobilisations financières 8
3.3. Etat des créances et des dettes 9
3.4. Comptes de régularisation 10
3.5. Valeurs mobilières de placement 11
3.6. Capitaux propres 11
3.7. Tableau des filiales et participations 12
3.8. Provisions 13
4. Notes relatives au compte de résultat **14**
4.1. Produits d'exploitation 14
4.2. Achats et charges externes 14
4.3. Charges de personnel 14
4.4. Résultat financier 15
5. Informations complémentaires **16**
5.1. Entreprises liées 16
5.2. Personnel et dirigeants 16
5.3. Intégration fiscale 16
5.4. Consolidation 17
5.5. Événements postérieurs à la clôture 17
5.6. Engagements hors bilan 17

1. Événements significatifs

Aucun événement particulier n'est à signaler sur l'exercice 2025.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les comptes annuels sont présentés en euros.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2026 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A et Deloitte & Associés.

Les comptes annuels sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG), issu du règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, et des principes et méthodes comptables décrits ci-après.

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n°2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, les évolutions de présentation introduites dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été appliquées de manière prospective.

Les impacts liés à l'application de ces nouvelles méthodes de comptabilisation et de présentation au sein des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Les comptes « *Transferts de charges* » et « *Revenus de sous-location* » (1 279 milliers d'euros en 2025 contre 1 251 milliers d'euros en 2024), comptabilisés au 31 décembre 2024 au sein des postes « *Reprises sur provisions et transfert de charges* » et « *Autres produits* », sont dorénavant comptabilisés au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Chiffre d'affaires* ».
- Le compte « *Amendes et pénalités* » (0 euro en 2025 contre 436 milliers d'euros en 2024), comptabilisé au 31 décembre 2024 au sein du poste « *Produits exceptionnels* », est dorénavant comptabilisé au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Autres produits* ».
- Le compte « *Jetons de présence* » (92 milliers d'euros en 2025 contre 97 milliers d'euros en 2024), comptabilisé au 31 décembre 2024 au sein du poste « *Autres charges* », est dorénavant comptabilisé au 31 décembre 2025 au sein du poste « *Charges de personnel* ».

Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable, notamment en cas de risque de non-recouvrement.

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de la refacturation de la mise à disposition de personnel au sein des sociétés du groupe ainsi que de la refacturation de sous-locations.
Il est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations, sur la base des conventions en vigueur, et rattaché à l'exercice auquel il se rapporte.

Produits et charges financiers :

Les produits et charges financiers comprennent principalement :

- les produits de participation, correspondant aux dividendes perçus de la société Quartys, dans laquelle le groupe détient une participation, celle-ci étant comptabilisée en actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les intérêts de comptes courants et les intérêts relatifs au prêt participatif, comptabilisés selon le principe de rattachement à l'exercice ;
- les produits et charges liés à la gestion de trésorerie, incluant notamment les intérêts sur les comptes ouverts auprès des intermédiaires financiers ainsi que les effets liés à l'évolution des taux d'intérêt ;
- les plus ou moins-values réalisées, notamment lors des opérations de rachat d'actions propres.

Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2024.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Ces durées reflètent la durée d'utilité économique attendue des actifs.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

2.2. Immobilisations financières - Titres de participation

Les titres de participation correspondent aux participations détenues dans les sociétés *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

À chaque clôture, leur valeur fait l'objet d'un test de dépréciation. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable des titres.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actif net comptable des sociétés concernées. Cet actif net correspond à la différence entre l'ensemble des actifs et des dettes envers les tiers, déterminé à partir des données comptables.

Il est ajusté, le cas échéant, des éléments non représentatifs de la valeur économique, tels que les actifs fictifs ou certains éléments non récurrents.

Cette méthode est appliquée de manière homogène d'un exercice à l'autre.

2.3. Actions propres

Les instruments financiers détenus par la société concernent principalement des actions propres acquises dans le cadre des programmes d'attribution d'actions aux salariés et dirigeants.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « *premier entré, premier sorti* » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

2.4. Provisions

La société applique le règlement de l'ANC 2014-03 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.
Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	148	-	-	-	**148**
Installations générales, agencements	207	15	(0)	-	**222**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	108	3	-	-	**110**
Total valeur brute	**462**	**18**	**(0)**	**-**	**481**

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2024	Dotations	Reprises	Reclassements	Amortissements 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	(148)	-	-	-	**(148)**
Installations générales, agencements	(203)	(3)	-	-	**(205)**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(104)	(3)	0	-	**(107)**
Total amortissements	**(454)**	**(5)**	**0**	**-**	**(460)**

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2024	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs nettes au 31 déc. 2025
Concessions et droits similaires	-	-	-	-	**-**
Installations générales, agencements	4	15	(3)	-	**17**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4	3	(3)	-	**4**
Total valeur nette	**8**	**18**	**(5)**	**-**	**21**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

3.2. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2025	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Participations	226 484	224 484
Contrat de liquidité et actions propres liées	499	428
Prêt participatif	3 900	3 900
Dépôts et cautionnements versés	75	69
Total	**230 958**	**228 881**

Au 31 décembre 2025 le détail des participations se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	ABC arbitrage AM	ABC arbitrage AM Asia	Quartys	Total au 31 déc. 2025
Participations brutes	156 168	12 216	58 100	**226 484**
Dépréciations cumulées	(119 588)	(11 193)	-	**(130 781)**
Valeur nette des titres	**36 580**	**1 023**	**58 100**	**95 703**

Compte tenu de leurs résultats déficitaires historiques, les titres de la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management* et ceux de la société *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont provisionnés dans les comptes sociaux d'*ABC arbitrage* sur la base de l'actif net des sociétés de gestion.

Ces titres font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture. La valeur d'utilité des titres est déterminée sur la base de l'actif net comptable des sociétés concernées.
Cet actif net est calculé comme la différence entre les actifs et les dettes envers les tiers, sur la base des comptes sociaux. Des ajustements peuvent être opérés afin de neutraliser les éléments ne reflétant pas la valeur économique de la société, notamment les actifs fictifs ou certains éléments non récurrents.
Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée devient inférieure à la valeur nette comptable des titres.
De ce fait, concernant la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management,* une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 5 307 milliers d'euros et est complétée de la dotation complémentaire de 1 068 milliers d'euros (cf. §3.8 Provisions), eu égard au résultat négatif de l'exercice 2025.

De même, concernant la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management Asia,* une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025 pour un montant de 1 821 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 11 193 milliers d'euros, eu égard au résultat négatif de l'exercice 2025.

Le détail des filiales et des participations est disponible au *§3.7 Tableau des filiales et participations*.

Le prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessous. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.
Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2025 se sont élevés à hauteur de 114 milliers d'euros.
Le prêt participatif de 3 900 000 euros consenti par *ABC arbitrage* à *ABC arbitrage Asset Management* en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L313-13 à L313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de sept (7) années, est arrivé à échéance le 26 novembre 2011. Le prêt a depuis été renouvelé trois fois, pour cette même durée. Le dernier renouvellement date du 17 novembre 2025.

La ligne Contrat de liquidité et actions propres correspond au contrat d'animation de marché conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*. Le contrat est scindé en deux parties : des titres valorisés à 298 milliers d'euros, et des espèces pour 201 milliers d'euros, en date du 31 décembre 2025.
Au cours de l'exercice 2025, la société *ABC arbitrage* a cédé 415 426 titres, au prix moyen de 5,75 euros. Parallèlement, 396 297 titres ont été rachetés.
Au 31 décembre 2025 et dans le cadre du contrat d'animation seulement, la société détient 54 926 actions propres pour une valeur brute de 298 milliers d'euros contre 74 055 actions propres pour une valeur brute de 347 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

3.3. Etat des créances et des dettes

Etat des créances - En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Clients et comptes rattachés	1 163	1 700
Taxe sur la valeur ajoutée	95	158
Divers	102	59
Groupes et associés	3 279	-
Débiteurs divers	136	219
Charges constatées d'avance	447	487
Total des créances	**5 222**	**2 621**
Etat des dettes - En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	(135)	(93)
Personnel et comptes rattachés	(1 135)	(1 018)
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(386)	(371)
Taxe sur la valeur ajoutée	(169)	(251)
Autres impôts, taxes et assimilés	(50)	(48)
Groupes et associés	(102)	(1 755)
Autres dettes	(175)	(181)
Produits constatés d'avance	(300)	(294)
Total des dettes	**(2 452)**	**(4 011)**

Au 31 décembre 2025, les autres créances sont principalement constituées des éléments suivants :

- Le poste « *Autres créances clients* » correspond essentiellement à des factures à établir entre les différentes sociétés du groupe.
- Le poste « *Groupes et associés* » correspond aux montants liés à la centrale de trésorerie entre *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management*, rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers. Au 31 décembre 2025, cette position s'élève à 3 279 milliers d'euros (position créditrice) , contre -1 697 milliers d'euros (position débitrice) au 31 décembre 2024. Cette évolution s'explique par le fait que la société *ABC arbitrage* a mis davantage de fonds à disposition d'*ABC arbitrage Asset Management* au cours de l'exercice, dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, les autres dettes comprennent principalement les éléments suivants :

- Les postes « *Personnel et comptes rattachés* » et « *Sécurité sociale et autres organismes sociaux* » sont essentiellement constitués des montants relatifs aux primes, à l'intéressement et à la participation, ainsi qu'aux charges sociales afférentes. Ces éléments seront versés au cours du premier semestre de l'exercice suivant.
- Le poste « *Groupes et associés* » correspond aux crédits d'impôt recherche (CIR) et crédits d'impôt famille (CIF) relatifs à l'exercice 2025 présents en compte courant d'intégration fiscale.

Les créances et dettes inscrites au bilan sont ventilées ci-après selon leur échéance résiduelle à la date de clôture de l'exercice, en distinguant les montants exigibles à moins d'un an et à plus d'un an, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Etat des créances - En milliers d'euros	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	1 163	1 163	-
Taxe sur la valeur ajoutée	95	95	-
Divers	102	102	-
Groupes et associés	3 279	3 279	-
Débiteurs divers	136	136	-
Charges constatées d'avance	447	447	-
Total des créances	**5 222**	**5 222**	**-**
Etat des dettes - En milliers d'euros	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	(135)	(135)	-
Personnel et comptes rattachés	(1 135)	(1 135)	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(386)	(386)	-
Taxe sur la valeur ajoutée	(169)	(169)	-
Autres impôts, taxes et assimilés	(50)	(50)	-
Groupes et associés	(102)	(102)	-
Autres dettes	(175)	(134)	(41)
Produits constatés d'avance	(300)	(300)	-
Total des dettes	**(2 452)**	**(2 411)**	**(41)**

3.4. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 447 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2025 contre 487 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 et concernent essentiellement le règlement d'abonnements du premier trimestre 2026.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 300 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2025 contre 294 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2024 et concernent essentiellement la refacturation du loyer du premier trimestre 2026.

3.5. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2025, le poste « *Valeurs mobilières de placement* » est uniquement composé des actions propres détenues dans le cadre du contrat d'auto-détention uniquement.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. À chaque clôture, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable. La valeur de marché est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture. Le cas échéant, les dépréciations sont enregistrées en résultat financier.

Pour information, le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2024 de 230 936 actions a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions sur l'exercice 2025, en complément, 134 838 titres ont été achetés afin de servir les attributions d'actions de performance pour 76 242 titres et l'exercice d'offres réservées[1] pour 171 151 titres.

Au 31 décembre 2025, la société détient un stock de titres auto-détenus de 118 381 actions pour une valeur brute de 642 milliers d'euros contre les 230 396 actions susmentionnées d'une valeur brute de 970 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

3.6. Capitaux propres

En milliers euros	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Report à nouveau	Paiement en dividendes	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 déc. 2023	**954**	**41 441**	**95**	**12 870**	**(11 898)**	**22 665**	**66 127**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes sur résultat 2023	-	-	0	4 856	11 898	(22 665)	**(5 911)**
Acompte sur dividende 2024	-	-	-	-	(11 874)	-	**(11 874)**
Résultat 2024	-	-	-	-	-	22 553	**22 553**
Situation au 31 déc. 2024	**954**	**41 441**	**95**	**17 726**	**(11 874)**	**22 553**	**70 896**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes sur résultat 2024			-	2 367	11 874	(22 553)	**(8 312)**
Acompte sur dividende 2025				-	(11 897)	-	**(11 897)**
Résultat 2025				-	-	18 221	**18 221**
Situation au 31 déc. 2025	**954**	**41 441**	**95**	**20 094**	**(11 897)**	**18 221**	**68 908**

Solde du dividende au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale mixte du 6 juin 2025 a décidé de distribuer un solde de 0,04 euro en juillet 2025. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2024, auxquels s'est ajouté un acompte sur dividende de 0,10 euro par action mis en paiement en avril 2025, la totalité des distributions pour l'exercice 2024 s'est élevée à 0,34 euro par action.

[1] *Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions ABC arbitrage par les collaborateurs du Groupe.*

Distributions d'acomptes sur dividendes de 0,10 euros par action en octobre 2025, puis en décembre 2025

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 7 octobre et 2 décembre 2025 pour des mises en paiement le 9 octobre et le 4 décembre 2025. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, s'est élevé à 11,9 millions d'euros.

Solde du dividende au titre de l'exercice 2025

Le conseil d'administration du 19 mars 2026 a décidé le versement d'un acompte complémentaire de 0,10 euro par action qui détachera le 14 avril 2026 pour une mise en paiement le 16 avril 2026. Enfin, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 5 juin 2026 la distribution d'un solde de dividende de 0,04 euro par action, à verser en juillet 2026. L'acompte complémentaire susmentionné ainsi que le solde de dividende proposé porteraient le total du restant à verser au titre de l'exercice 2025 à 0,14 euro par action, soit environ 8,3 millions d'euros.
Prenant compte de ces montants additionnels, le total de distribution au titre de l'exercice 2025 serait alors de 0,34 euro par action et s'élèverait à 20,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'établit à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement, et reste identique par rapport au 31 décembre 2024.

3.7. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	2025			2024			2023		
Libellé	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**
Siège social pays	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande
Siège social ville	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin
% détenu par la mère	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur brute des titres	156 168	12 216	58 100	156 168	10 216	58 100	156	8	58
Valeur nette des titres	36 580	1 023	58 100	41 888	844	58 100	45	940	58
Capital	10 000	12 216	58 100	10 000	10 216	58 100	10	8	58
Capitaux propres autres	(1 300)	(9 360)	64 558	1 798	(7 275)	64 130	3	(6)	69
Prêt de la mère	3 900	-	-	3 900	-	-	4	-	-
Chiffre d'affaires	22 170	1 147	-	20 888	1 017	-	18	985	-
Résultats net	(6 376)	(1 833)	36 435	(3 099)	(2 097)	29 428	(974)	(2)	21
Dividendes versés	-	-	29 000	-	-	25 500	5	-	27

ABAM > ABC arbitrage Asset Management

ABAA > ABC arbitrage Asset Management Asia

QTYS > Quartys

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014, est la principale société de gestion du Groupe *ABC arbitrage* et utilise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion de portefeuille d'instruments financiers, du conseil en stratégie d'investissement auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels.

La société a obtenu le 23 juillet 2019 une extension d'agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes puis a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyé par l'AMF ainsi que l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019. Enfin, elle a obtenu une extension d'agrément pour traiter

les « *Digital Assets* » dans le cadre d'un mandat civil auprès de *Quartys* le 6 février 2024 puis l'autorisation de commercialiser en Allemagne (pour le seul sous-fonds *ABCA Funds Ireland - ABCA Opportunities Fund*) le 23 février 2026.

Sur l'exercice 2025, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management* sont passés de 20 888 milliers d'euros à 22 170 milliers d'euros, soit une augmentation de près de +6,1%. Les conditions de marché en 2025 ont offert un environnement plus propice à l'exploitation des stratégies qu'en 2024, avec des épisodes de volatilité et des mouvements de marché plus marqués. Ce contexte a favorisé les stratégies historiques, qui ont ainsi enregistré des rendements en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Dans ce contexte, les commissions de mise en œuvre de ces stratégies se sont accrues mécaniquement.
Les investissements continuent de se poursuivre pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire principalement sur les actions et produits dérivés actions, afin de maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.
Le résultat de la société au 31 décembre 2025 présente une perte de -6 376 milliers d'euros contre une perte de -3 098 milliers d'euros au précédent exercice.

ABC arbitrage Asset Management Asia, société de gestion auparavant enregistrée auprès de la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du Groupe sur les marchés asiatiques. Dans le cadre de son développement, *ABC arbitrage Asset Management Asia* est agréée depuis le 15 août 2022 auprès de la MAS pour agir en qualité de LFMC (Licensed Fund Management Company) et s'est ainsi, entre autres, affranchie des restrictions relatives au montant maximum d'encours sous gestion.
Sur l'exercice 2025, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management Asia* sont passés de 1 017 milliers d'euros à 1 156 milliers d'euros, soit une augmentation de +13,7%. Ceci s'explique par la hausse des revenus issus des stratégies vendues à *Quartys* (+75 milliers d'euros), conjugué à une légère hausse des revenus issue de la bonne performance des fonds *ABC Funds Ireland sur 2025* (+180 milliers d'euros), mais compensés par l'arrêt du mandat sous gestion *Bespoke Alpha MAC sur l'exercice 2024* (-115 milliers d'euros).
Le résultat de la société au 31 décembre 2025 présente une perte de -1 833 milliers d'euros contre -2 097 milliers d'euros au précédent exercice, soit une diminution de -264 milliers d'euros.

Quartys, société de négociation d'instruments financiers, a de nouveau poursuivi le développement de son activité, en diversifiant l'exposition de son portefeuille en instruments financiers via des modifications d'allocation, des revues de paramètres de risques et la mise en œuvre de nouveaux modèles quantitatifs. L'année 2025 a été un exercice avec un rythme d'activité en hausse, corrélé à la hausse des revenus issus des stratégies historiques mises en œuvre pour Quartys. Ainsi, la société clôture son exercice avec un résultat net bénéficiaire de 36 435 milliers d'euros contre 29 428 millier d'euros au précédent exercice.

3.8. Provisions

Libellé *En milliers d'euros*	Total des provisions au 31 déc. 2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Total des provisions au 31 déc. 2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	(34 158)	(1 710)	365	606	(34 898)
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total des provisions au 31 déc. 2025	**(34 158)**	**(1 710)**	**365**	**606**	**(34 898)**

Les activités exercées par les sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques, notamment relatifs aux prix

de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions et les apprécie régulièrement conformément aux principes comptables en vigueur.

Pour mémoire, au 31 décembre 2024, une provision de 970 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues a été constituée. Au regard des produits capitalistiques à servir au premier semestre 2025, le provisionnement se justifiait par la forte probabilité de consommer ce stock en intégralité. C'est effectivement ce qu'il s'est produit et le stock d'actions auto-détenues a entièrement été mis à contribution, tel que précisé au sein du *§3.5 Valeurs mobilières de placements*.
Au 31 décembre 2025, la probabilité de consommer l'intégralité du stock reste forte et par conséquent, une dotation de 642 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues devant servir à la distribution des produits capitalistiques courant 2025 a été effectuée.

Enfin, la dotation complémentaire de 1 068 milliers d'euros correspond aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société *ABC arbitrage Asset Management* valorisés au taux d'impôt en vigueur[2] à sa date de probable utilisation.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, hors provisions et transfert de charges, s'élèvent à 2 978 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 3 064 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont constitués des refacturations intragroupes[3].

4.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes s'élèvent eux à 2 507 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 343 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et sont principalement constitués par les honoraires, des frais de sous-traitance et du coût des locaux.

4.3. Charges de personnel

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2025 s'établit à 19 personnes, comme en 2024, réparties ainsi :

ETP moyen	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Cadre	18	18
Mandataire	1	1
Apprenti	-	-
Autres	-	-
Total	**19**	**19**

Les salaires fixes et variables, incluant l'intéressement et la participation bruts, les mandats sociaux et les rémunérations allouées aux administrateurs, ainsi que l'impact des dotations et reprises des provisions des titres auto-détenus (*Cf. §3.8. Provisions*[4]), s'élèvent à 1 892 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 2 907 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

[2] *Soit le taux d'impôt de droit commun actuellement en vigueur 25%.*

[3] *Facturations liées au personnel, aux frais administratifs ainsi qu'au loyer.*

[4] *Relatives au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues à la clôture, au regard des produits capitalistiques à servir au cours de l'exercice suivant.*

Les charges sociales afférentes s'élèvent à 866 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 853 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

En parallèle, les autres coûts indirects liés au personnel s'élèvent à 54 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 48 milliers au 31 décembre 2024. A titre d'exemples, ces coûts comprennent principalement : le versement de dotation au CSE, les tickets restaurant, la médecine du travail etc.

La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi[5] et les autres avantages à long terme sont dits « *à cotisations définies* » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

4.4. Résultat financier

Le résultat financier, hors produits de participation, des reprises et des dotations aux provisions financières, constitue un produit de 259 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre une perte de -26 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
Il est essentiellement constitué des postes suivants :

- « *Intérêts et produits assimilés* » : intérêts de compte-courant et les intérêts du prêt participatif pour 192 milliers d'euros ;
- « *Autres produits financiers* » : majorité constituée de gains liés aux taux d'intérêts long terme pour 51 milliers d'euros ;
- « *Produits nets sur cessions de VMP* » : part de la moins-value réalisée sur le rachat des actions propres à destination des collaborateurs de la société *ABC arbitrage* pour +37 milliers d'euros ;
- « *Intérêts et charges assimilées* » : intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers pour -21 milliers d'euros.

Les produits de participation s'élèvent à 29 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se composent des dividendes de la société *Quartys*, comme détaillé au *§3.7. Tableau des filiales et participations* ci-avant.

Enfin, les dotations de provisions financières pour 7 129 milliers d'euros sont constituées des montants calculés pour dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* pour respectivement 5 307 milliers d'euros et 1 821 milliers d'euros, afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable, comme détaillé au *§3.2. Immobilisations financières* ci-avant.

[5] *Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.*

5. Informations complémentaires

5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2025, les éléments concernant la société *Aubépar Industries* sont non significatifs. Concernant les éléments relatifs aux sociétés *Quartys*, *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, les transactions significatives, conclues à des conditions normales de marché, sont présentées ci-après :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2025
Clients et comptes rattachés	1 162
Autres créances	3 393
Fournisseurs	(57)
Autres dettes	(102)
Prêt participatif	3 900
Charges financières	(21)
Produits financiers	189

Les sociétés susnommées correspondent aux entités avec lesquelles *ABC arbitrage* a un lien de participation, elles sont par ailleurs présentées au *§3.7. Tableau des filiales et participations*.
Les transactions réalisées avec les sociétés du groupe sont effectuées à des conditions normales de marché.

5.2. Personnel et dirigeants

Il a été attribué au titre de l'exercice 2025 par les sociétés du Groupe au mandataire social de la société mère les sommes globales suivantes :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2025	Montant au 31 déc. 2024
Rémunérations fixes	210	210
Clause de non-concurrence	-	-
Primes variables	115	185
Primes de mandat	10	10
Intéressement	35	35
Participation	29	23
Autres	6	6
Total	**405**	**469**

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

5.3. Intégration fiscale

La société *ABC arbitrage* est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société *ABC arbitrage Asset Management* depuis le 1er janvier 2004.
Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiale et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

En cas de sortie de la société fille du groupe d'intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille en raison de son appartenance au groupe d'intégration. Ainsi, la société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le Groupe grâce aux déficits de la société *ABC arbitrage Asset Management*, soit 34,3 millions d'euros.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société *ABC arbitrage* sont consolidés dans le Groupe *ABC arbitrage* dont elle est la société mère.

5.5. Événements postérieurs à la clôture

L'opération militaire américano-israélienne lancée le 28 février 2026 contre l'Iran génère une déstabilisation au Moyen-Orient, voire au-delà, avec des impacts économiques et financiers, difficilement quantifiables à date, vu l'incertitude sur la durée et l'ampleur du conflit. *ABC arbitrage* surveille l'évolution de la situation qui ne remet pas en cause le scénario central de pilotage de ses activités et de ses risques. Les marchés financiers connaissent une volatilité accrue, que le Groupe prend en compte dans l'ajustement de ses modèles et de ses stratégies d'arbitrage.

5.6. Engagements hors bilan

À la date de clôture, la société n'a pas identifié d'engagements hors bilan significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'appréciation de sa situation financière.